



# DILUANT UNIVERSEL CR10 ABSOLUE

Le DILUANT UNIVERSEL CR10 ABSOLUE permet la dilution des peintures et vernis aux résines glycérophthaliques, alkydes, pliolites et toutes autres bases solvantées classiques. Il est conseillé pour les travaux de peinture soignés et durables (pour lesquels le White Spirit n'est pas à conseiller du fait du pouvoir solvant et mouillant très faible de ce solvant de base).

Son pouvoir mouillant :

- permet une meilleure adhérence des peintures et vernis
- améliore le rendu
- augmente le rendement

## Application :

- Le DILUANT UNIVERSEL CR10 ABSOLUE s'utilise de 5 à 15% du volume de peinture ou de vernis quel que soit le mode d'application.
- Efficace pour le nettoyage des outils (pinceau, rouleau...).
- Remplace idéalement le White Spirit.
- Dans le cas de peintures ou vernis très particuliers, il est utile de faire un essai de dilution sur un échantillon de produit.

## Recommandations :

- Suivre les dilutions recommandées.
- Température d'application : entre 10 et 25°C.
- Bien refermer l'emballage après utilisation et conserver dans un endroit frais et sec.

SÉCURITÉ



DANGER. HYDROCARBURES, C10, AROMATIQUES, <1% NAPHTHALENE. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. Recueillir le produit répandu. Éliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchetterie ou dans les ordures ménagères conformément à la réglementation locale. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contribuez à préserver l'environnement en ne jetant pas les résidus à l'égout et veillez à apporter le contenant vide dans une déchetterie. Contactez les autorités locales, afin de vous informer du mode d'élimination de l'emballage non vide.